



La Courguinoise Entre convivialité et morosité

Perturbée par les conditions météorologiques, la saison 2012 des concours organisés par l'amicale de pêche en mer en bateau s'est réduite à une seule épreuve, ce qui avait pour conséquence l'impossibilité, pour les responsables du comité, de dresser un classement du challenge de l'année. Malgré cet état de fait, une réunion, qui se voulait avant tout conviviale, était organisée, jeudi 15 novembre, dans la salle du Bar du Yachting où le président rappelait aux amicalistes présents (mais peu nombreux) qu'il défendrait, aux côtés de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers Sportifs de France (FNPPSF), les droits et les souhaits des adhérents calaisiens, en particulier en présentant une motion suite au nouvel arrêté concernant la taille des poissons. D'après les renseignements obtenus par les responsables régionaux, "ce nouvel arrêté serait issu d'après négociations après que des O N G , conjointement avec les représentants des professionnels, aient demandé que le prélèvement des pêcheurs plaisanciers soit limité à 4 kg par bateau et par jour, toutes espèces confondues ! " Et de

poursuivre en précisant "qu' il aurait été également demandé que soit instauré un permis de pêche " Dominique Viard nous confiait que, dans ces conditions, il avait trouvé, à son arrivée à la réunion du comité régional à Boulogne, des responsables fédéraux particulièrement désabusés et moroses. Mais, pour débattre de ces questions pour le moins épineuses, des assises nationales devraient se tenir dès le début de l'année prochaine, ce qui n'empêchera pas Jean Kiffer de contacter Monsieur le Ministre de la Mer pour lui faire savoir que les fédérations renouvellent leur demande de voir appliquer à tous l'augmentation de la taille légale des captures ainsi que le respect, par tous, des périodes de repos biologiques, faute de quoi elles refuseraient désormais de contribuer à toute concertation. A n'en point douter, le dossier est loin d'être refermé !